



Berloz

www.berloz.ecolo.be

Extension du parc éolien –implantation de 3 nouvelles éoliennes à Berloz

La commune va-t-elle à nouveau devoir se contenter d'une obole ?

L'éolien est un marché juteux dont les bénéfices ne sont pas partagés par tous. C'est le constat qu'Ecolo dresse au vu des résultats de la négociation autour des 3 premières éoliennes.

Jugez-en ! **UNE TURBINE** éolienne comme celles de Berloz rapporte **CHAQUE ANNEE** entre **400 et 500 MILLE** euros. Soit pour les 20 ans de la validité du permis d'exploitation, un chiffre d'affaires évalué entre 8 et 10 millions d'euros par éolienne. Et l'exploitation pourrait être prolongée au-delà de ce premier terme de 20 ans.

Bon an mal an, et sans tenir compte de l'augmentation prévue du prix de l'énergie, **LE PARC ACTUEL** devrait rapporter **SUR 20 ANS** entre **24 et 30 MILLIONS** d'euros de chiffre d'affaires à la SPE. Imaginez le bénéficiaire si le projet d'étendre le nombre de mâts de 3 à 10 voit le jour !

Quelle est la part de ce pactole qui alimente aujourd'hui les caisses de la commune de Berloz ?

Pour les trois éoliennes, outre le paiement d'une somme unique de 100 mille euros et la fourniture d'un véhicule électrique, le Collège communal a obtenu que l'exploitant lui verse annuellement une redevance de 7500 euros par éolienne. Soit à peine **2% DU BENEFICE BRUT** après 20 ans d'exploitation.

Est-il légitime que la population de la commune de Berloz ne retire que quelques miettes du bénéfice de l'exploitation des ressources naturelles de son territoire ?

Pour le groupe Ecolo de Berloz, la réponse est NON !

De manière générale, **les « biens communs » ne sont pas privatisables**. Ils sont le point de départ d'un développement économique durable basé sur une répartition équitable de la prospérité dans les limites des ressources de notre environnement.

Ecolo souhaite que la collectivité bénéficie d'une partie beaucoup plus importante du profit généré par l'exploitation des ressources naturelles de son territoire. Ecolo souhaite également que cet argent soit réinvesti dans des biens et des services d'intérêt public destinés à la collectivité.

Vous souhaitez réagir ? Jusqu'au 15 septembre, vous pouvez écrire au Collège communal de Berloz et demander que nos représentants communaux inscrivent la commune dans une logique de partenariat avec la SPE afin que la commune investisse dans ce projet pour devenir copropriétaire de ces infrastructures. Ce faisant, les bénéfices de l'exploitation d'un patrimoine collectif seront mieux redistribués. Ils pourront être mis à profit pour développer le bien-être de toute la population.

Pour Ecolo Berloz

Jean-Louis Gilles – Trésorier

Roland Vanseveren – Secrétaire

Les idées, c'est contagieux.



Imprimé en Belgique - Entreprise de production Jean-Michel Jozan - Avenue de Marsoing, 52 - 5000 Namur

Envie de nous Rejoindre ?

Contactez-nous :

Roland VANSEVEREN

> 0479 70 51 50

Jean-Louis GILLES

> 0473/89.34.60

www.berloz.ecolo.be

ecolo